

Note de travail CGT

Réflexions sur les mesures de déconfinement des agents du CD 78

(Groupe de travail CGT CHS-CT du 23 avril 2020)

Le gouvernement a annoncé qu'un déconfinement progressif se mettrait en œuvre à partir du 11 mai. De nombreux points restent à éclaircir sur le cadre national qui sera donné à ce principe de déconfinement. Nous nous situons dans un cadre évolutif lié notamment au niveau de connaissance de la pandémie, aux décisions gouvernementales et aux moyens affectés.

Il nous semble indispensable d'anticiper sans attendre le déconfinement et de réfléchir dès à présent aux questions qui se posent, aux pistes de réflexions et aux potentielles mesures à prendre.

Cela doit se faire en prenant en compte les expériences tirées de la période de confinement, et en étant conscient du cadre évolutif et des nombreuses incertitudes en termes de niveau de connaissances scientifiques pour la gestion de crise.

Par principe de précaution, il nous paraît en l'état préférable de retenir les propositions hautes de protection lorsque plusieurs pistes sont envisagées lors du déconfinement.

Les mesures à envisager doivent concerner les aspects matériels, organisationnels mais aussi les pratiques professionnelles.

Les gestes barrières seront à réaffirmer régulièrement et un objectif global serait à atteindre :

- Garantir au maximum les mesures de distance sociale entre professionnels, entre agents et public, et entre usagers des services publics départementaux. Cet aspect nécessite de définir un niveau de présentiel maximum et les mesures induites.
- Adapter les mesures de protection localement en fonction des contraintes liées aux locaux, aux missions, au nombre d'agents, aux pratiques professionnelles, etc...

Ces deux principes étant posés nous retenons en pistes de travail les points suivants (liste non exhaustive et non priorisée) :

- ✓ Reprise sur site et lieux de travail lorsque les mesures de sécurité ont été mises en œuvre, donc permettre une reprise progressive...
- ✓ Pour chaque service : définir le niveau de présentiel maximum. Nous proposons que cela soit par exemple au maximum d'1/3 sur sites de travail et d'1/4 ou d'1/5 dans les opens spaces
- ✓ Organisation du travail par sites dans le respect du présentiel maximum défini avec mesures de types turnover, roulement entre agents, alternance entre télétravail et présence.
- ✓ Maintien de la possibilité de télétravail pour les agents qui le souhaitent avec une grande souplesse pour diminuer le présentiel.
- ✓ Permettre l'extension d'organisation du travail en semaine 4 jours pour les agents qui le souhaitent pour diminuer le temps en présentiel et faciliter les turnovers sur site.
- ✓ Aucun partage de bureau entre plusieurs collègues sauf si un nettoyage est garanti entre chaque fin d'intervention de l'un et prise de fonction de l'autre.
- ✓ Faciliter l'utilisation du véhicule personnel pour les déplacements et prévoir les remboursements de frais en conséquence afin de limiter les utilisations de véhicules de services partagés entre agents. Nettoyage des véhicules de service.
- ✓ Réunion : diminution du nombre de présentiel et/ou recours à des salles plus grandes pour garantir obligatoirement les distances de sécurité
- ✓ Ouvrir de nouveaux espaces de travail possible, pourquoi pas des locaux à l'IFSY puisqu'il ne devrait plus recevoir d'étudiant au regard des mesures gouvernementales annoncées ?
- ✓ Garantir les distances dans les espaces partagés, tout particulièrement dans les cafétérias.
- ✓ Poser la question des repas pour éviter un temps en espace confiné à plusieurs, avec repas source de postillons, et matériel partagé (réfrigérateur, micro-onde...) ... ? Quelles mesures prendre pour lever les risques ? Notamment sur le site d'Alpha.
- ✓ Quels sont les mesures envisagées pour les agents qui fréquentent le restaurant Egis ?
- ✓ S'assurer que les systèmes de climatisation ne fassent pas circuler le virus. Le cas échéant mettre en place des procédures d'aération des locaux adaptées, ouverture de fenêtres...
- ✓ Définir des plans de circulation sur sites (ex : Escaliers ascendants et descendants sur Alpha...)

- ✓ Permettre l'utilisation des douches sur le temps de travail là où il y en a...
- ✓ Mise à disposition généralisée de masques pour les professionnels, matériel de protection des yeux « masque écran ».
- ✓ Garantie du nettoyage par les prestataires dans les sites de travail avec remise à plat du cahier des charges pour leur donner les moyens de mener leurs missions à bien et sans s'exposer eux-mêmes.
- ✓ Nettoyage des équipements : poignées de porte et boutons, zone accueil du public, rampes d'escaliers, ascenseurs, matériels, plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains), équipements de travail commun et collectifs (machines à café, photocopieurs, mise à disposition de gants pour leur utilisation...)
- ✓ Nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, avec en permanence la présence de savon et moyens de séchage. Vigilance particulière pour les collègues.
- ✓ Nettoyage des salles de pause et de toute surface ou équipements en contact avec les mains à l'issue des pauses.
- ✓ Nettoyage des parois vitrées, notamment dans les espaces d'accueil (parois plexiglass).
- ✓ Nettoyage du matériel utilisé par les usagers « espace Numérique. »
- ✓ Suivi du plan de nettoyage (affichage spécifique) d'une fiche exécution horodatée et signée. Avec possibilité de noter des remarques et des propositions par les agents pour améliorer le plan de nettoyage.
- ✓ Attribuer des blouses à usage unique et gants de ménage pour personnel d'entretien, dans les collègues et également pour le personnel de pmi.
- ✓ Mise à disposition de gels hydro alcooliques, lingettes, savons, sacs poubelle à proximité des postes de travail, y compris vestiaires pour les agents techniques, salles de pause, sanitaires.
- ✓ Prévoir le process d'évacuation régulière des déchets.
- ✓ Prévoir une procédure liée à l'ouverture du courrier et colis. Salle dédiée, gel à disposition, gants, masques, espace permettant de disposer le courrier qui pourra ainsi décanter pendant 48 h avant d'être distribué dans le service (sauf pli urgent).
- ✓ Pour les services avec accueil du public : Adapter les horaires d'ouvertures pour une bonne gestion du flux. Rédiger une affichette précisant les consignes et modalités de fonctionnement de l'accueil du public. Expliquer en amont au visiteur que ses démarches et exigences seront traitées dans la limite des contraintes sanitaires et limitées au strict nécessaire. Etablir et matérialiser un plan de circulation pour limiter les croisements et respecter les distances. Effectuer un marquage au sol des distances de sécurité. Prévoir l'appose d'écran type plexiglass en borne d'accueil.
- ✓ Pour les services avec accueil conséquent du public (ex : PMI, Service d'Action Sociale...), maintien d'une restriction des accueils (ex : situations d'urgence) pour diminuer le nombre de public présent en un même lieu au même moment.
- ✓ Pour les interventions extérieures : Absence de déplacements sur sites extérieurs dont les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas garanties, notamment, pas de visite à domicile. Ce principe doit également s'appliquer pour les agents volontaires pour intervention extérieures (foyers enfance, secteur hospitalier, EHPAD, etc...).
- ✓ Demander aux services extérieurs accueillant du personnel départemental quelles mesures de prévention et de protection sont prises et en informer l'ensemble des membres du CHSCT.
- ✓ Garantir le nettoyage entre chaque accueil de groupe de jeunes dans les foyers d'accueil courts (Jambville, campus des Mureaux)
- ✓ Définir et mettre en œuvre les mesures adaptées avec une vigilance accrue sur les sites et fonctions particulièrement sensibles : Centre de contact, assistants familiaux, chauffeurs, agents techniques, agent des collègues...
- ✓ Présence de médiateurs dans les services accueillant du public pour garantir le respect des règles par les usagers
- ✓ Personnes vulnérables + femme enceinte : maintien mesures drastiques de protection (interlocuteur médecine du travail)
- ✓ Information aux agents des mesures prises + associer assistant de prévention avec dégageant de temps pour cette fonction
- ✓ Accès au registre hygiène facilité pour tous les agents

Ces pistes de réflexions sont bien entendues non exhaustives et seront amenées à évoluer au regard du caractère progressif du déconfinement.